

C'est quoi une BASSINE (ou réserve de substitution) ?

- une **réserve d'eau géante** (10 hectares en moyenne, entourés de digues de 10m de haut)
- remplie en hiver **en pompant** principalement **dans les nappes souterraines**,
- pour irriguer des **cultures intensives** en été (2/3 de maïs, semences, légumes industriels...)
- financées avec 70 % de **financement public** (Agence de l'Eau, Région, Etat, Europe).



Les bassines et les dérives du modèle agricole productiviste :

Partage inéquitable de l'eau :

- Monopolisation de l'eau par une minorité d'agriculteurs industriels et refus de l'accès à l'eau pour les petits paysans bio
- Risques sur l'approvisionnement en eau potable et sur le bon fonctionnement des milieux naturels (ruisseaux, rivières, estuaire ...).

Substitution douteuse et manipulation par les lobbies agro-industriels :

- Non garantie de la baisse des volumes prélevés (année de référence biaisée)
- Absence de démocratie et transparence dans les processus de validation des projets.

Incohérence économique et climatique :

- Gaspillage de l'eau (évaporation depuis les bassines et pendant l'irrigation), des terres et de l'argent public (il vient de vos factures

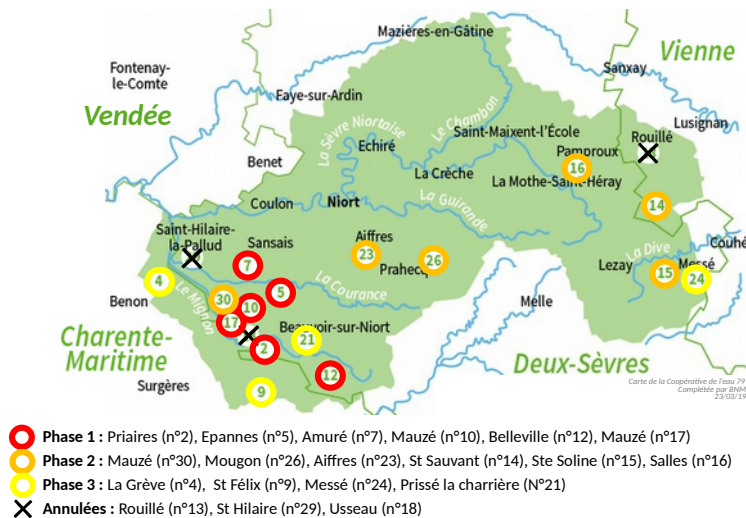
d'eau, pas de la poche des irrigants).

- Financement public pour des bénéficiaires privés et non respect du principe pollueur-payeur.
- Aucune garantie de les remplir en hiver en raison du changement climatique.

Les 16 bassines de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin (17, 79, 86)

Carte des Bassines du projet Sèvre Niortaise - Mignon

Phases de construction mentionnées dans le protocole d'accord signé le 18/12/18



Chiffres clés pour ce projet de 16 bassines :

- Coût supérieur à 40 millions d'€ HT (70 % d'argent public)
- 200 ha de terres agricoles en partie en zone Natura 2000
- 128 forages actifs (97 % nappes souterraines), 98 forages supprimés
- 10 % des agriculteurs du territoire raccordés
- 5,9 Mm³ pompés en été par les 60 % d'irrigants non raccordés
- 2 Mm³ de stockage dans des bassines existantes.

Le projet des 16 bassines de la Sèvre niortaise – Marais poitevin c'est :

- le pillage de l'eau des nappes phréatiques, bien commun de la nation (article 1 loi 1992)
- le Marais poitevin menacé d'être mis au régime sec même en hiver
- 200 hectares de terres agricoles littéralement « plastifiés »
- plusieurs expériences désastreuses pour la biodiversité en Charente-Maritime, Vendée, Espagne ...
- avec 28 millions d'€ d'argent public
- au service d'une agriculture productiviste et exportatrice, destructrice des sols et de la biodiversité
- au profit de 10% des agriculteurs du territoire

- un projet entaché de très nombreux dénis de démocratie :
 - signé par le président du Conseil départemental sans aucun vote de cette assemblée,
 - signé par la Commission Locale de l'Eau sans aucun vote de cette assemblée,
 - signé par le président du Parc du Marais poitevin alors que son bureau avait voté contre,
 - participation du président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres au Conseil scientifique et Technique (CST) alors que son Conseil d'Administration avait voté contre,
 - présidence du CST par la Chambre d'Agriculture : ça donne une idée ... Nous demandons au contraire que celle-ci soit assurée par un scientifique indépendant.
- un projet attaqué en justice par deux recours au tribunal administratif
- un projet rejeté massivement par la population et par de très nombreuses organisations politiques, syndicales et associatives
- - des travaux sur le point de commencer malgré plusieurs sondages de l'opinion clairement hostile (75 % au moins) au projet.

Nous proposons la réorientation des fonds publics en direction d'un véritable projet de territoire suivant ces axes :

- le soutien à la production de légumes, de céréales et d'animaux de qualité destinée à des circuits courts,
- produits selon un cahier des charges précis : priorité au mode de production biologique, puis à l'agriculture de conservation des sols et autres techniques culturales simplifiées,
- en privilégiant des semences adaptées au changement climatique,
- remaillage des parcelles par des haies,
- renaturation des cours d'eau.